



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/SC.3/WP.3/2004/21
31 mars 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports par voie navigable

Groupe de travail de l'unification des prescriptions
techniques et de sécurité en navigation intérieure

(Vingt-huitième session, 8-10 juin 2004,
point 6 de l'ordre du jour)

**FORMULATION DE PRINCIPES COMMUNS ET DE PRESCRIPTIONS
TECHNIQUES CONCERNANT UN SERVICE PANEUROPÉEN
D'INFORMATION FLUVIALE**

Note du secrétariat

Le Groupe de travail trouvera ci-dessous pour examen l'édition 1.0 de l'Avis à la batellerie, Standard international du 10.09.2003. Cet avis fait partie des normes techniques concernant le service d'information fluviale (SIF), au même titre que celles qui portent sur le système de visualisation des cartes électroniques et d'informations pour la navigation intérieure (ECDIS intérieur) (TRANS/SC.3/156), le système d'annonces électroniques en navigation intérieure (TRANS/SC.3/WP.3/2004/22), le système automatique d'identification pour la navigation intérieure (SAI intérieur) et les directives et critères destinés aux services de trafic maritime dans les eaux intérieures (VTS intérieur) (TRANS/SC.3/WP.3/2003/10). Le texte de l'Avis à la batellerie a été présenté par la délégation néerlandaise.

Avis à la batellerie

Standard international

10.09.2003

Préambule

Au cours des dernières années, de nombreux États ont mis en place des sites Internet comportant des avis à la batellerie. La plupart des services actuellement disponibles fournissent des informations dans la langue nationale. Étant donné que de nombreuses informations concernent la sécurité ou revêtent une grande importance pour la planification du voyage, la disponibilité dans toutes les langues de l'ensemble des informations relatives aux voies navigables européennes contribuerait à l'amélioration de la sécurité et de la compétitivité de la navigation intérieure.

Le point relatif à la normalisation des avis à la batellerie et leur inclusion dans le système de visualisation des cartes électroniques et d'informations pour la navigation intérieure fera partie des travaux du WP.3 portant sur l'information spatiale dans le cadre de COMPRIS (Consortium pour la création d'une plate-forme de gestion opérationnelle des systèmes d'information pour les voies navigables).

Étant donné que la mise en œuvre de COMPRIS a été reportée, les autorités de nombreux pays ont préféré ne pas attendre pour lancer le processus de normalisation. Le présent projet de norme européenne a été élaboré par le Groupe d'experts des avis à la batellerie et peut servir de base à de nouvelles discussions dans le cadre de COMPRIS.

Introduction (Fonctions principales et performances caractéristiques)

- La standardisation des avis à la batellerie vise les objectifs suivants: assurer la traduction automatique des principales indications contenues dans les informations, dans toutes les langues des États participants;
- Mettre à disposition une structure harmonisée des données dans tous les États participants, afin de faciliter l'intégration des informations dans les systèmes de planification des voyages;
- Mettre à disposition un standard pour les informations relatives aux hauteurs d'eau;
- Assurer la compatibilité avec le système ECDIS intérieur afin de faciliter l'intégration dans ledit système des avis à la batellerie;
- Faciliter l'échange de données entre les différents États.

Il ne sera pas possible de standardiser toutes les indications contenues dans les avis. Certaines indications seront fournies sous forme de «texte libre», sans traduction automatique. La partie standardisée devrait couvrir toutes les informations

- Importantes pour la sécurité de la navigation intérieure (par exemple, naufrage d'une menue embarcation sur le côté droit du chenal navigable du Danube, p.k. 2010);
- Nécessaires à la planification du voyage (par exemple, fermeture d'écluses, diminution du tirant d'air, etc.).

Les informations complémentaires (par exemple, motif de l'interruption du fonctionnement d'une écluse) pourront être communiquées sous la forme de textes non standardisés.

Standard de données

Les avis à la batellerie doivent être mis à disposition conformément à l'annexe 1, XML Définition des informations. L'utilisation de texte non standardisé devrait être limitée autant que possible.

Informations relatives aux hauteurs d'eau

Les informations relatives aux hauteurs d'eau sont importantes à la fois pour la planification du voyage et pour la sécurité. Actuellement, il n'existe pas de standard commun pour le référencement des informations relatives aux hauteurs d'eau (à titre d'exemple, l'Allemagne utilise l'étiage équivalent (EE) tandis que les recommandations de la Commission du Danube font référence aux «basses eaux de régulation» BER, dont la définition est légèrement divergente. Les tirants d'air sont généralement déterminés sur la base d'une hauteur d'eau élevée, mais dans certains cas les basses eaux tiennent lieu de référence. Les valeurs des échelles sont basées sur différents niveaux de la mer ou sur des valeurs spécifiques aux échelles pour le niveau zéro). Par conséquent, les informations relatives aux hauteurs d'eau ne peuvent pas être utilisées dans les systèmes automatiques de calcul des tirants d'air.

L'appendice A à l'annexe 1 comporte une liste des échelles importantes pour la navigation intérieure ainsi que de leur valeur zéro. Comme dans le passé, les indications relatives aux hauteurs d'eau contenues dans les informations pourront être basées sur la valeur zéro des échelles et le logiciel à bord pourra calculer la hauteur absolue en se basant sur les données de référence du standard.

Moyens de diffusion

Si les autorités compétentes disposent d'informations destinées à la navigation intérieure de leur État de manière qu'elles soient compréhensibles pour des utilisateurs pratiquant une autre langue, elles doivent publier sur Internet les avis à la batellerie de leur État de tutelle conformément au présent standard et au format XML. Afin de permettre le téléchargement d'informations spécifiques, les services Internet devraient offrir la possibilité de sélectionner:

- Un secteur spécifique de la voie navigable (numéro du secteur dans l'ID conformément à l'annexe 1, tableau 1); ou
- Un secteur spécifique de la voie navigable défini par les points kilométriques de début et de fin (hectomètre de la voie navigable dans l'ID, conformément à l'annexe 1, tableau 1);

- Une période de validité (date de début et de fin conformément à l'annexe 1, tableau 1);
- Une date de publication des avis (date de publication conformément à l'annexe 1, tableau 1).

Les avis visés par le présent standard peuvent par exemple être mis à disposition par les moyens suivants:

- Services WAP;
- Services de courrier électronique.

L'échange de données entre les autorités est recommandé. Toutes les autorités qui utilisent le présent standard peuvent intégrer dans leurs propres services les informations provenant d'autres autorités et États. Les parties concernées par les échanges de données (autorités) peuvent convenir directement entre elles d'une procédure à retenir pour la communication d'avis en utilisant des méthodes de diffusion et de réception concertées.

Annexe 1: Structure de l'information et formatage XML

1. Introduction

Le présent document décrit la structure et le formatage des avis électroniques et standardisés à la batellerie qui sont adressés aux bateaux (de navigation intérieure) par les autorités locales.

1.1 Calendrier des éditions

Édition	Date	Description
1.0	28 mai 2004	Résolution de la CCNR

L'édition est indiquée en bas à gauche de chaque page.

2. Structure des avis à la batellerie

2.1 Généralités

Les avis à la batellerie contenant des données nautiques destinées aux bateliers de la navigation intérieure sur les objets géographiques comportent les éléments d'information suivants:

- Identification de l'avis;
- Avis concernant la voie navigable ou le trafic;
- Avis relatifs aux hauteurs d'eau tels que:

- Les indications des hauteurs d'eau;
 - Les indications relatives à la plus faible profondeur relevée;
 - Les indications relatives aux tirants d'air;
 - Les indications relatives à l'état des barrages;
 - Les indications relatives aux débits;
 - Les indications relatives au régime de débit;
 - Les prévisions relatives aux hauteurs d'eau;
 - Les indications relatives à la plus faible profondeur prévue;
 - Les prévisions relatives aux débits;
- Les indications relatives à la présence de glace.

Un avis standardisé au format XML comporte par conséquent quatre sections:

- Identification;
- Avis concernant la voie navigable ou le trafic;
- Information relative à la hauteur d'eau;
- Information relative à la glace.

Normalement, une information ne comporte que deux sections: la section Identification et au moins une des sections suivantes: Informations relatives à la voie navigable et au trafic, Informations relatives aux hauteurs d'eau ou à la glace (le panachage de sections contenant différents types d'informations n'est pas autorisé).

La section de l'avis comportant des informations relatives à la voie navigable et au trafic comporte des restrictions pour un secteur de la voie navigable ou pour un objet. Le diagramme montre également que les avis à la batellerie relatifs à la voie navigable et au trafic portent sur un secteur de la voie navigable **ou** sur un objet géographique (point). Lorsque l'information concerne un objet, la voie navigable concernée doit aussi être indiquée, mais sans les données restrictives.

La section Informations relatives aux hauteurs d'eau contient des données relevées pour un objet, généralement une échelle.

La section Informations relatives à la présence de glace comporte des informations relatives à la présence de glace sur le secteur concerné.

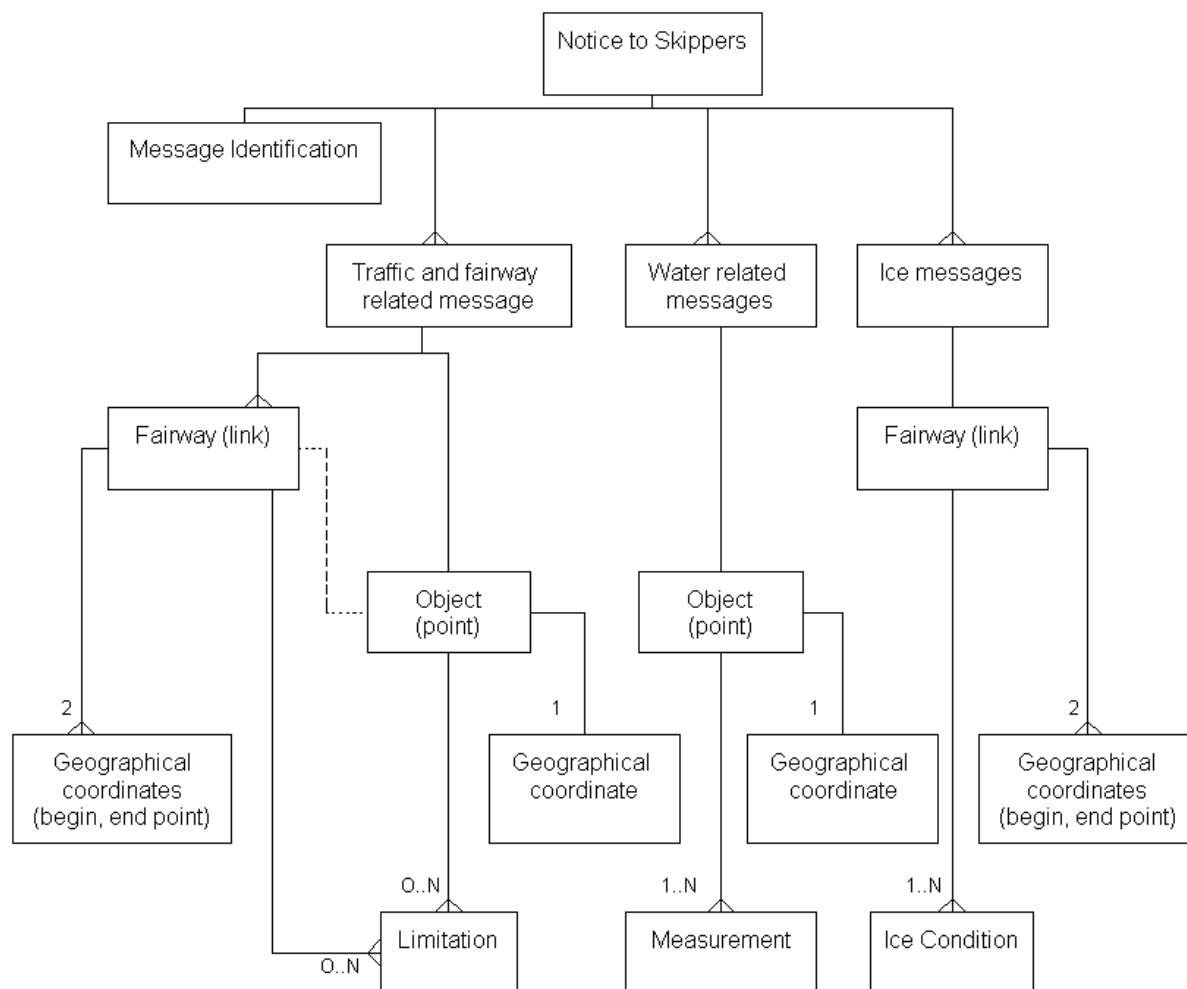


Illustration 1: Structure de l'information

2.2 Présentation de la description XML

Ce paragraphe présente la définition de l'avis en code XML. L'appendice A contient une définition exhaustive pour tous les éléments XML, y compris les formats possibles.

Tableau 1. Description XML

N°	Tag (Group headers and closers are boldly printed) ENGLISH ONLY	Description	Obligatoire facultatif	Règle applicable
	<RIS_Message>	Avis à la batterie		
1s	<identification>	Section relative à l'identification	O	1
1.1	<from>String</from>	Expéditeur du message	O	
1.2	<originator>Riza</originator>	Auteur de l'information contenue dans le message	O	
1.3	<country_code>CH</country_code>	Pays dans lequel le message est valable	O	
1.4	<language_code>HU</language_code>	Langue originale utilisée pour rédiger les renseignements contenus dans le texte du message (contenu)	O	
1.5	<district>WaddenZee</district>	District et/ou région du pays auquel le message s'applique	F	
1.6	<date_issue>20011231</date_issue>	Date de l'édition	F	
1.7	<time_issue>1145</time_issue>	Heure de l'édition	F	
1e	</identification>			

2s	<ftm>	Section relative à l'accès et au trafic	F	1
2.1	<year>2001</year>	Année où l'avis a été émis pour la première fois	O	
2.2	<number>9999</number>	Nombre d'avis (par an)	O	
2.3	<serial_number>99</serial_number>	Numéro de série de l'avis (remplacements et retraits) Avis initial: 00	O	
2.4s	<target_group>	Renseignements destinés à des groupes cibles	F	
2.4.1	<code>ALL</code>	Groupe visé (type de navire) par le message	O	Par défaut: toutes
2.4.2	<direction_code>ALL</direction_code>	Trafic en amont ou en aval ou les deux	O	Par défaut: toutes
2.4e	</target_group>			
2.5	<subject_code>OBSTRU</subject_code>	Code sujet (voir également le paragraphe 2.3.1)	O	
2.6s	<validity_period>	Période globale de validité	O	
2.6.1	<date_start>20011231</date_start>	Début de la période de validité	O	
2.6.2	<date_end>99999999</date_end>	Fin de la période de validité (indéfinie: 99999999)	O	
2.6e	</validity_period>			

N°	Tag (Group headers and closers are boldly printed) ENGLISH ONLY	Description	Obligatoire facultatif	Règle applicable
2.7	<contents>String</contents>	Contenu/texte de l'avis dans la langue originale	F	
2.8	<source>String</source>	Origine de l'avis (autorité)	F	
2.9	<reason_code>REPAIR</reason_code>	Raison/justification de l'avis	F	
2.10s	<communication>	Renseignements sur les voies de communication	F	
2.10.1	<reporting_code>INF</reporting_code>	Système de rapports (renseignements ou obligation de rapport)	O	5
2.10.2	<code>TEL</code>	Code de communication (téléphonique, VHF, etc.)	O	5
2.10.3	<number>String</number>	Numéro de téléphone, numéro de VHF, courriel, URL ou télétexte	F	5
2.10e	</communication>			
2.11s	<fairway_section>	Section relative aux voies navigables, valable également pour les objets (n° 2.12)	O	2
2.11.1s	<geo_object>	Renseignements géographiques sur les voies navigables	O	
2.11.1.1	<id>String</id>	Identification unique de la section relative aux voies navigables (1x ou 2x)	O	
2.11.1.2	<name> String </name>	Nom (local) de la section relative aux voies navigables	O	
2.11.1.3	<type_code>FWY</type_code>	Type d'objet géographique	O	Par défaut: FWY
2.11.1.4s	<coordinate>	Coordonnées du début et de la fin de la section relative aux voies navigables	F	
2.11.1.4.1	<lat>42 34.1234 N</lat>		O	5
2.11.1.4.2	<long>123 45.1234 E</long>		O	5
2.11.1.4e	</coordinate>			
2.11.1e	</geo_object>			
2.11.2s	<limitation>	Limites de la section relative aux voies navigables	F	
2.11.2.1s	<limitation_period>	Périodes/intervalles de limitation	F	
2.11.2.1.1	<date_start>20011231</date_start>	Date de début de la période de limitation (globale)	O	5
2.11.2.1.2	<date_end>20011231</date_end>	Fin de la période de limitation	F	
2.11.2.1.3	<time_start>1420</time_start>	Début de la période de limitation	F	

N°	Tag (Group headers and closers are boldly printed) ENGLISH ONLY	Description	Obligatoire facultatif	Règle applicable
2.11.2.1.4	<time_end>0500</time_end>	Fin de la période de limitation	F	
2.11.2.1.5	<interval_code>SAT</interval_code>	Intervalle de limitation le cas échéant	F	
2.11.2.1e	</limitation_period>			
2.11.2.2	<limitation_code>OBSTRU</limitation_code>	Type de limitation	O	5
2.11.2.3	<position_code>AL</position_code>	Emplacement (de quel côté)	O	5, par défaut: toutes
2.11.2.4	<value>3.14159</value>	Valeur de la limitation (c'est-à-dire tirant d'eau maximal)	F	
2.11.2.5	<reference_code>NAP</reference_code>	Référence de la valeur	F	
2.11.2e	</limitation>			
2.11.e	</fairway_section>			
2.12s	<object>	Section relative aux objets	F	3
2.12.1s	<geo_object>	Renseignements géographiques sur l'objet	O	5
2.12.1.1	<id>String</id>	Identification unique de l'objet géographique	O	5
2.12.1.2	<name>String</name>	Nom (local) de l'objet géographique	O	5
2.12.1.3	<type_code>FWY</type_code>	Type de l'objet géographique	O	5
2.12.1.4s	<coordinate>	Coordonnées de l'objet (1x)	F	
2.12.1.4.1	<lat>42 34.1234 N</lat>		O	5
2.12.1.4.2	<long>123 45.1234 E</long>		O	5
2.12.1.4e	</coordinate>			
2.12.2e	</geo_object>			
2.12.3s	<limitation>	Sections relatives à la limitation des objets	F	
2.12.3.1s	<limitation_period>	Périodes/intervalles de limitation	F	
2.12.3.1.1	<date_start>20011231</date_start>	(voir<section relative aux voies navigables>)	O	5
2.12.3.1.2	<date_end>20011231</date_end>		F	
2.12.3.1.3	<time_start>1420</time_start>		F	
2.12.3.1.4	<time_end>0500</time_end>		F	

N°	Tag (Group headers and closers are boldly printed) ENGLISH ONLY	Description	Obligatoire facultatif	Règle applicable
2.12.3.1.5	<interval_code>SAT</interval_code>		F	
2.12.3.1e	</limitation_period>			
2.12.3.2	<limitation_code>OBSTRU</limitation_code>		O	5
2.12.3.3	<position_code>AL</position_code>		O	5, par défaut: toutes
2.12.3.4	<value>3.14159</value>		F	
2.12.3.5	<reference_code>NAP</reference_code>		F	
2.12.3e	</limitation>			
2.12e	</object>			
2e	</ftm>			

3s	<wrm>	Section relative à la hauteur d'eau	F	1
3.1s	<validity_period>	Période globale de validité du message relatif à la hauteur d'eau	F	
3.1.1	<date_start>20011231</date_start>	Début de la période de validité	O	5
3.1.2	<date_end>99999999</date_end>	Fin de la période de validité (indéfinie: 99999999)	O	5
3.1e	</validity_period>			
3.2s	<geo_object>	Renseignements géographiques sur l'endroit où la mesure est effectuée, marégraphe	O	5
3.2.1	<id>String</id> (Waterway section)	Identification unique de l'objet géographique	O	5
3.2.2	<name>String</name> (Pegelname)	Nom (local) de l'objet géographique	O	5
3.2.3	<type>FWY</type>	Type de l'objet géographique	O	5, par défaut: FWY
3.2.4s	<co-ordinate>	Coordonnées de l'objet (1x)	F	
3.2.4.1	<lat>42 34.1234 N</lat>		O	5
3.2.4.2	<long>123 45.1234 E</long>		O	5
3.2.4e	</co-ordinate>			
3.2.e	</geo_object>			
3.3	<reference_code>NAP</reference_code>	Référence de la valeur (référence de la mesure)	O	5
3.4s	<measure>	Mesure (valeurs normales ou prévues)	O	5

N°	Tag (Group headers and closers are boldly printed) ENGLISH ONLY	Description	Obligatoire facultatif	Règle applicable
3.4.1	<predicted>1</predicted>	Mesure prévue (1) ou mesure réelle (0)	O	5
3.4.2	<measure_code>DIS</measure_code>	Renseignements connexes concernant la hauteur d'eau	O	5
3.4.3	<value>314159</value>	Valeur	O	5
3.4.4	<difference>314159</difference>	Écart par rapport aux mesures précédentes	F	
3.4.5	<barrage_code>OPD</barrage_code>	Statut du barrage	F	
3.4.6	<regime_code>HIG</regime_code>	Régime applicable	F	
3.4.7	<measuredate>20011231</measuredate>	Date des mesures	O	5
3.4.8	<measuretime>1420</measuretime>	Heure des mesures	O	5
3.4e	</measure>			
3e	</wrm>			

4s	<icem>	Section relative à la présence de glace	F	1
4.1s	<validity_period>	Période globale de validité des renseignements relatifs à la présence de glace	F	
4.1.1	<date_start>20011231</date_start>	Début de la période de validité	O	5
4.1.2	<date_end>20011231</date_end>	Fin de la période de validité (indéfinie: 99999999)	O	5
4.1e	</validity_period>			
4.2s	<fairway_section>	Voies navigables	O	5
4.2.1	<geo_object>	Renseignements géographiques sur l'emplacement des voies navigables	O	5
4.2.1.1	<id>String</id>	Identification unique de la section relative aux voies navigables (1x ou 2x)	O	5
4.2.1.2	<name>String</name>	Nom (local) de la section relative aux voies navigables	O	5
4.2.1.3	<type_code>FWY</type_code>	Type d'objet géographique	O	5, par défaut: FWY
4.2.1.4	<coordinate>	Coordonnées relatives au début et à la fin de la section relative aux voies navigables	F	
4.2.1.4.1	<lat>42 34.1234 N</lat>		O	5
4.2.1.4.2	<long>123 45.1234 E</long>		O	5

N°	Tag (Group headers and closers are boldly printed) ENGLISH ONLY	Description	Obligatoire facultatif	Règle applicable
4.2.1.4e	</coordinate>			
4.2.1e	</geo_object>			
4.2e	<fairway_section>			
4.3s	<ice_condition>	Conditions de la glace	O	5
4.3.1	<measuredate>20011231</measuredate>	Date de mesure	O	5
4.3.2	<measuretime>1420</measuretime>	Heure de mesure	O	5
4.3.3	<ice_condition_code>A</ice_condition_code>	Code de condition (voir chap. 2.3.2)	F	4
4.3.4	<ice_accessibility_code>A</ice_accessibility_code>	Code d'accessibilité (voir chap. 2.3.2)	F	4
4.3.5	<ice_classification_code>A</ice_classification_code>	Code de classification (voir chap. 2.3.2)	F	4
4.3.6	<ice_situation_code>A</ice_situation_code>	Code de situation (voir chap. 2.3.2)	F	4
4.3e	</ice_condition>			
4e	</icem>			
	</RIS_Message>			

Règles applicables au tableau 1:

1. Dans un avis, au moins deux rubriques doivent être remplies:
 - La rubrique identification (1) et
 - Une des rubriques suivantes:
 - Avis concernant la voie navigable ou le trafic (2);
 - Avis relatif à la hauteur d'eau (3);
 - Avis relatif à la glace (4).
2. Le groupe 2.11 (rubrique de la voie navigable) est également disponible pour les avis relatifs aux objets (n° 2.12).
3. Groupe 2.12 (section objet) non disponible pour les annonces relatives à la voie navigable (n° 2.11).
4. Dans le groupe 4.3, au moins un des éléments facultatifs 4.3.3 à 4.3.6 doit être rempli.
5. Lorsqu'un groupe facultatif comporte des sous-groupes obligatoires, ces derniers sont uniquement obligatoires si le groupe est utilisé à un niveau plus élevé.

2.3 Explications relatives aux champs

La signification des différents champs utilisés dans la description XML est précisée sur la page «Tags» (champs) à l'appendice A.

2.4 Explications relatives aux codes

La signification des différents codes utilisés dans la description XML est précisée à l'appendice A.

Les formats et valeurs admissibles pour tous les éléments XML sont décrits dans le schéma XML à l'appendice B.

Points de vue et aspects concernant le Standard Avis à la batellerie:

- Les informations peuvent être subdivisées en deux catégories: URGENT et NON URGENT. Les informations urgentes impliquent toujours une restriction du trafic de navigation. Par conséquent, une ou plusieurs indications doivent figurer dans la section Restrictions. Si une information ne comporte pas de section Restrictions, elle n'est pas urgente;
- Les données relatives aux longitudes et latitudes sont basées sur le WGS 84 et sont indiquées en degrés et minutes, avec au moins trois décimales, quatre décimales étant préférables (délégation mm.mmmm N, ddd mm.mmmm E);
- Les valeurs décimales portées dans les champs numériques sont indiquées avec un (point). Aucune ponctuation n'est utilisée pour séparer les milliers;
- Seules les unités de mesure suivantes sont admissibles: cm, m³/s, h, km/h et kW;
- Il n'existe pas de section Objets pour les sections Voies navigables. Pour les objets (ponts, etc.), la section Voie navigable doit être incluse;
- Pour une ID précise, le LOCODE prévu par le Ship Reporting Standard doit être utilisé.

2.4.1 Le Code Sujet attribué aux avis relatifs à la voie navigable et au trafic

Interruption

Lorsque:

- Tous les sas d'une écluse;
- Tous les passages sous un pont;
- Un point précis de la voie navigable;
- Un secteur précis de la voie navigable

ne permet plus aucune forme de navigation.

Interruption partielle Lorsque la navigation est limitée:

- Fermeture d'un ou plusieurs sas d'une écluse, au moins un sas restant opérationnel;
- Fermeture d'un ou plusieurs passages sous un pont, au moins un passage restant utilisable;
- Restriction en un point donné de la voie navigable, la voie navigable demeurant partiellement utilisable.

Retards

Lorsqu'un obstacle retarde la navigation au passage d'un pont, d'une écluse ou d'un secteur de la voie navigable, avec des données relatives au début et à la fin de la restriction.

Exemple: Retard de 2 heures au maximum le 11 novembre de 8 heures à 17 heures.

Codage:

Date_start: 20021113

Date_end: 20021113

Time_start: 0800

Time_end: 1700

Limitation_code: Delay

Position_code: all

Value: 2

Interruption de service

Lorsqu'un pont mobile n'est pas opérationnel sur une période donnée. Cette période devrait être comprise dans la période normale de fonctionnement.

L'interruption de service d'une écluse implique une interruption ou un retard.

En cas d'interruption de service d'un pont mobile, le passage sous le pont reste possible. Si tel n'est pas le cas, il s'agit d'une interruption.

Fonctionnement modifié

Lorsque les horaires habituels de service d'une écluse ou d'un pont sont modifiés.

Ceci implique généralement une restriction par rapport aux horaires habituels de service, en raison de travaux, plutôt qu'une extension des horaires de service.

Une limitation des horaires de service d'une écluse se traduit en général par une interruption.

Lorsqu'une écluse est généralement en service de 6 heures à 20 heures et que ces horaires sont limités à un fonctionnement de 10 heures à 14 heures, il s'agit d'une interruption de 6 heures à 10 heures et de 14 heures à 20 heures.

Une limitation des horaires de service d'un pont se traduit en général par une «interruption de service».

<u>Longueur du bateau</u>	Lorsque la longueur maximale généralement admise ou possible sur un secteur donné est réduite pour la navigation de passage. Ceci concerne généralement les écluses (sas partiellement disponible).
<u>Largeur disponible</u>	Lorsque la largeur normalement disponible pour la navigation de passage est réduite en un point donné. Il s'agit généralement de travaux sur un pont ou une écluse. Ce Sujet est aussi utilisé lorsque la largeur disponible du chenal navigable est réduite, même lorsque ceci n'a pas d'incidence sur la largeur maximale disponible de la voie navigable.
<u>Hauteur du bateau</u>	Lorsque la hauteur normalement disponible pour la navigation de passage est réduite en un point donné.
<u>Tirant d'air</u>	S'applique aussi lorsque le tirant d'air est limité localement par des engins de révision.
<u>Tirant d'eau du bateau</u>	Lorsque le tirant d'eau normalement disponible pour la navigation de passage est réduit en un point donné.
<u>Profondeur disponible</u>	Lorsque la profondeur disponible est modifiée. Ceci n'a pas d'incidence directe sur le tirant d'eau maximal.
<u>Interdiction d'accostage</u>	Lorsqu'il est interdit d'accoster en un point donné de la voie navigable.
<u>Modification de la signalisation</u>	Lorsque la signalisation nautique est modifiée, par exemple les bouées, balises, feux, panneaux, etc.
<u>Travaux</u>	Autres activités sur ou à proximité de la voie navigable, lorsque celles-ci ne font pas partie des Sujets énumérés.
<u>Travaux de dragage</u>	Travaux de dragage pour lesquels aucun autre Sujet n'est applicable.
<u>Manœuvres militaires</u>	Manœuvres militaires pour lesquelles aucun autre Sujet n'est applicable.
<u>Manifestations festives</u>	Manifestations (compétitions, feux d'artifice, etc.) pour lesquelles aucun autre Sujet n'est applicable.
<u>Information</u>	Toutes les autres informations pour lesquelles aucun autre Sujet n'est applicable.

Annulation de
l'information

L'information doit être publiée avec le numéro de version de l'information d'origine.

Lorsque plusieurs Sujets sont applicables pour une seule information, on retient la restriction la plus importante pour la navigation.

2.4.2 Explications relatives aux codes de glace

La signification du code de glace utilisé dans la description XML est précisée à l'appendice A.

L'épaisseur indiquée dans la colonne 2 du «Ice condition code» (Code de glace) ne concerne que l'épaisseur moyenne constatée. Le choix du code pour une situation donnée doit être basé sur la description.

Appendice A – Tableaux de référence

Enregistré sous «NTS-Tables_V2_7.xls»

Appendice B – Schéma XML

Enregistré sous XML_V2_4.doc

Appendice C – Exemples d'utilisation de l'avis à la batellerie

C.1 Exemple de présentation d'un avis à la batellerie

Dans l'exemple ci-après, le gabarit est présenté en texte normal et le contenu du message en texte grisé. Les sections qui ne sont pas obligatoires sont placées entre crochets.

Notice to skippers (ENGLISH ONLY)

A new Notice to Skippers of **via-donau** is available for [the **Donau waterway** in] **Austria** in the original language **German**, which has been compiled by **BMVIT, Schiffahrtspolizei** [on **10 June 2003** at **11:10**]:

The fairway and traffic related message no 89/00 in the year 2003,
[published by the **Strom- und Hafenaufsicht Hainburg**] concerning **dredging** [caused by **siltation**]
is valid between **7 October 2003** and **25 October 2003** [for all vessels in all directions].

[Additional information is provided via **internet, www.via-donau.org.**] *or*

[There exists **an additional duty to report** via **VHF channel 16.**]

[On workdays from **7 October 2003** until **25 October 2003** between **06:00** o'clock and **19:00** o'clock] following limitation is valid for the **waterway Donau, Furt Orth, Strom-km 1902,000 bis 1902,600**: **available depth** [**2,10** m referred to **low water level Danube Commission**] along the **left side** of the fairway.

[[On workdays from **7 October 2003** until **25 October 2003** between **06:00** o'clock and **19:00** o'clock] following limitation is valid for the **lock Greifenstein, Strom-km 1950,000**: **available length** [**200,00** m referred to **Gleichwertigen Wasserstand**] along the **left side** of the fairway.]

Additional text in national language: [xxxx]

Water level related message

This message is valid for the **gauge Kienstock** [between **10 June 2003** and **11 June 2003**].

All values are referred to **the zero point of gauge**.

The measured value for the water level on 10 June 2003 at 10:00 o'clock was 197,18 cm.

[The difference to the last measured value is +15 cm]. [At the moment the barrage is closed] and [navigation faces normal regime.]

[According to the forecast the water level on 11 June 2003 at 12:00 o'clock will be 205,00 cm].

Ice related message

This message is valid for the waterway Danube [between 3 December 2003 and 5 December 2003].

On 3 December 2003 at 0:00 o'clock navigation faced [light floating ice] [Navigation is normal.] [The section is navigable] [and skippers face no limitation.]

C.2 Messages additionnels BICS BOS

Aux fins d'acheminement en format BICS BOS, les messages/sections ci-après doivent être utilisés:

- En-tête/message de l'enveloppe avec les messages relatifs à la navigation en pièces jointes;
- Chaque message relatif à la navigation est un dossier HTML comportant une section XML.

En-tête/message d'enveloppe

L'en-tête/le message d'enveloppe peut être utilisé pour envoyer un groupe de messages contenant des renseignements relatifs à la navigation.

Le message de l'enveloppe est un message de courrier électronique normal auquel sont joints les messages relatifs à la navigation. Il n'a pas d'autres raisons d'être que de servir d'enveloppe à un groupe de messages relatifs à la navigation (HTML) et peut être supprimé une fois que les pièces jointes ont été téléchargées.

Le seul élément structuré obligatoire dans l'en-tête est la date d'expiration inscrite sur la ligne relative au sujet. La date d'expiration est la date de réception la plus tardive de tous les messages joints. Si la date d'expiration de l'enveloppe est antérieure à «maintenant», la totalité du groupe expire.

Example: (ENGLISH ONLY)

TO : "900016222@edi.bics.nl" <900016222@edi.bics.nl>
FROM : Infocentrum <Infocentrum@riza.rws.minvenw.nl>
MAILER : Internet Mail Service (5.5.2448.0)
SUBJECT : Donau <expired>20020125</expired>

FILE:C:\BICS\BOS\PROG\IN\NLWL_08200255.htm;
ORGFIL: \\rwrz093\bc2000\export\indris\watergegevens\25-01-
2002\Donau\NLWL_08200255.htm//
DATE : Fri, 25 Jan 2002 08:18:17 +0100
RECEIVED: Fri, 25 Jan 2002 12:05:19
MSG_ID : <012517C8A776D311AC0D0020AFF6CA625D173C@RWRZ057>

<< \\rwrz093\bc2000\export\indris\watergegevens\25-01-
2002\Donau\NLWL_08200255.htm>>

C.2.2 Messages HTML relatifs à la navigation

BICS BOS suppose que la section XML figure dans un message HTML. La section HTML contient également tout le texte formaté du message.

Les applications de BICS BOS utilisent la section HTML pour afficher le message.

Nederland

Zuid-Holland

2002.0098.0 Rotte, Prinses Irenebrug, Terbregge; Geen bediening

I.v.m. het vervangen van de slijtlaag van de Prinses Irenebrug, in het weekend van 16 en 17 februari 2002, kan de brug niet bediend worden op zaterdag 16 februari 2002. De reguliere openingstijden van 09.00 tot 16.00 uur komen hierdoor te vervallen. Info bij de heer G.J. Ketting van de afdeling Onderhoud Bruggen en Tunnels van Gemeente Werken Rotterdam, via tel.: (010) 489 47 02.

E-mailber. Hvm. Gem. Rotterdam, nr. 3/2002

Figure 1, Message (HTML) as displayed in BOS (DUTCH ONLY)
